

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote		
A l'unanimité des membres présents		
Pour : 10		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 13 Décembre à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 08/12/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_08_06 – SIAEP DU SIOULET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2024

VU

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la réglementation applicable au service public de l'eau potable ;
- la présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Sioulet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2024 ;
2. CHARGE M. le Maire de notifier la présente délibération et d'accomplir toutes formalités administratives liées à la prise d'acte dudit rapport.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 22 DEC 2025
ID : 063-216302380-20251213-2025_08_06-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2025

Le Maire

Vladimir LONGCHAMON

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE